PLAN GÉNÉRAL

DE

L'ENSEIGNEMENT

DANS L'ÉCOLE DE SANTÉ

DE PARIS;

Imprimé par ordre du Comité d'Instruction publique de la Convention Nationale.

De l'Imprimerie de BALLARD fils, rue Jacques, n°. 240.

An III de la République.

WW 14034

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

PLAN GÉNÉRAL
DE L'ENSEIGNEMENT
DANS L'ÉCOLE DE SANTÉ DE PARIS.

Le Comité d'Instruction publique a imposé de grands devoirs aux Citoyens qu'il a appellés à l'enseignement de l'Art de guérir : pour les remplir de manière à répondre aux vues de la Convention nationale, ils ont pensé que la carrière encyclopédique des connoissances relatives à cet Art devoit être parcourue dans son entier par ceux qui désormais auroient la noble ambition de soulager les maux de leurs semblables : ainsi

1°. Connoître l'économie animale depuis la structure élémentaire du corps inanimé jusqu'aux phénomènes les plus composés de l'organisation et de la vie. (*voyez* N°. Ier.)

2°. Considérer dans quels rapports les corps vivans se trouvent avec tous ceux dont la nature est composée, et par suite, déterminer quels sont ceux de ces rapports sous l'influence desquels on peut conserver plus long-tems une existence autant

exempte de maux, qu'il est permis aux hommes de l'espérer. (*voyez* N°s. II et III.)

3°. Étudier l'histoire des désordres nombreux qui altèrent l'harmonie de ces mouvemens, dont la régularité et la symétrie constituent la santé. (*voyez* N°s. IV et V.)

4°. Examiner les substances et les opérations dont l'effet, sur l'économie vivante, est d'y produire des changemens avantageux dans des circonstances déterminées. (*voyez* N°s. VI et VII.)

5°. Apprendre à faire l'application pratique des principes établis théoriquement, soit en prêtant aux malades une main secourable, soit en leur donnant de salutaires conseils. (*voyez* N°s. VIII, IX et XI.)

6°. Joindre les travaux de notre siècle aux travaux des siècles qui l'ont précédé, pour augmenter le dépôt qu'ils nous ont transmis, soit en confirmant par d'utiles expériences l'avantage des moyens employés jusqu'à ce jour, soit en dévoilant les erreurs que l'autorité des temps auroit fait respecter, soit en tâchant, par de prudens essais, de remplir les nombreuses lacunes de la thérapeutique. (*voyez* N°. X.)

7°. Récapituler l'art en entier, en en présentant le tableau historique, pour montrer ce qu'il a fait, indiquer ce qu'il n'a pas fait, avouer ce qu'il n'a pu faire.

8°. Enfin montrer le point de contact où l'art de guérir rentre dans l'ordre civil, en prêtant au ministre

de la loi le secours que ses connoissances ordinaires lui refusent, toutes les fois que les loix des hommes sont subordonnées à celles que la main de la nature a gravées. (*voyez* N°. XII.)

Telles sont les bases de l'Enseignement qui sera distribué en douze Cours.

CLASSIFICATION DES COURS.

	Professeurs.
1er. Anatomie et Physiologie.....	Chaussier. Dubois.
2e. Chymie médicale et Pharmacie	Deyeux.
3e. Physique médicale et Hygiène.	Hallé. Pinel.
4e. Pathologie externe.....	Choppart. Percy.
5e. Pathologie interne.....	Doublet. Bourdier.
6e. Histoire naturelle médicale....	Peyrilhe. Richard.
7e. Médecine opératoire.....	Sabatier. Boyer.
8e. Clinique externe.....	Desault.
9e. Clinique interne.....	Corvisart. Leclerc.

	Professeurs.
10e. Clinique de perfectionnement.	Pelletan. Lallement.
11e. Accouchemens.....	Alph. Leroy. Baudeloque.
12e. Médecine légale et Histoire de la Médecine.....	Lassus. Mahon.

ORDRE DES COURS.

Les douze Cours institués par le Décret de la Convention nationale, en date du 14 frimaire, an troisième, qui établit l'École de santé, sont d'abord, par leur nature, divisés en deux classes.

La première est celle des Cours qui se continuent toute l'année sans aucune interruption, et qu'on peut appeller *Cours permanens*.

La deuxième classe est celle des Cours qui ne peuvent durer qu'une partie de l'année. On les désignera, par opposition avec la première, sous le nom de *Cours non-permanens*, ou de *Sémestres*.

Première Classe.

Cours permanens.

Ces Cours sont tous les Cours cliniques qui doi-

vent se faire tous les jours dans les Hôpitaux destinés aux leçons cliniques, par les Officiers de santé de ces hôpitaux, qui sont en même-temps Professeurs de l'École de santé.

Ainsi il y aura un Cours clinique,

1°. A l'hospice de l'Humanité;

2o. A l'hospice de l'Unité;

3°. A l'hospice de Perfectionnement;

Tous trois désignés par le Décret du 14 frimaire.

IIe. Classe.

Cours non permanens ou de semestres.

Les Cours non permanens seront divisés en deux semestres, tant par la nécessité indispensable où l'on est de ne pas les faire marcher tous ensemble, que par l'utilité qui résulte de placer les uns de ces Cours devant les autres, et par la convenance particulière qu'il y a d'établir ceux-ci dans une saison, et ceux-là dans une autre.

Le premier semestre comprendra les six premiers mois de l'année républicaine, et s'étendra de vendémiaire à germinal.

Le second remplira les six derniers mois, en commencant à germinal pour finir à vendémiaire.

DISTRIBUTION DES COURS.

Dans le premier semestre de vendémiaire à germinal.

Il y aura trois Cours dans le premier semestre ;

1°. L'Anatomie Physiologie ;

2°. La Médecine opératoire ;

3°. La Chymie médicale.

Le cours d'Anatomie Physiologie commencera à dix heures du matin, et se continuera tous les jours, à l'exception du décadi, consacré au repos, et du quintidi, qui sera plus particulièrement employé que les autres jours aux exercices anatomiques.

Le cours de Médecine opératoire commencera à midi, et se continuera à la même heure de deux jours l'un.

Le cours de Chymie médicinale se fera aussi à midi, mais en alternant avec le cours précédent (1).

On voit que dans ce premier semestre, c'est-à-dire de vendémiaire à germinal, il n'y aura point de Cours du soir : 1°. à cause de la brièveté des jours ; 2°. à cause de l'étendue et de l'importance des trois

(1) L'expérience et les circonstances détermineront celui des Cours qui aura une leçon de plus dans chaque décade.

Cours qui se feront le matin ; 3°. parce que chaque année tous les Élèves seront obligés de suivre chacun de ces Cours ; 4°. parce que ces trois Cours sont des Cours pratiques, qui exigeront de chacun des Élèves des exercices auxquels on consacrera toutes les soirées.

Il se présente cependant, pour cette année, une nécessité indispensable de faire un changement important dans l'ordre qui vient d'être indiqué.

En considérant les motifs puissans exposés dans le décret du 14 frimaire, et l'urgence d'y correspondre, pour donner le plus promptement possible des Officiers de santé instruits à nos armées, il faut établir dans les premiers Cours et dans les exercices qui les accompagnent, une activité de travail et un mouvement accéléré qui procurent aux Élèves, dans le cours de pluviôse et de ventôse, le sommaire ou la partie la plus essentielle des connoissances qui, dans les années suivantes, leur seront présentées d'une manière plus étendue.

En conséquence, depuis le moment de l'ouverture de l'École de santé, qui va se faire dans le courant de pluviôse, il n'y aura dans l'amphithéâtre de l'École, jusqu'à la fin de germinal, que les deux Cours qui sont actuellement les plus nécessaires.

Savoir : l'Anatomie Physiologie, et la Médecine opératoire ; ces deux Cours seront faits chaque jour de la décade, à l'exception du décadi et du quintidi.

Quant au cours de Chymie, il sera placé cette année, de germinal à vendémiaire, et intercallé pour cette fois seulement, entre les Cours du second semestre, de quatre à six heures du soir. Les circonstances du moment indiqueront à cet égard ce qu'il n'est pas possible de tracer aujourd'hui.

DISTRIBUTION DES COURS.

Du second semestre de germinal à vendémiaire.

Les Cours du second semestre seront au nombre de six :

1°. La Matière médicale, Botanique.
2°. La Physique ou Hygiène médicale.
3°. La Pathologie externe.
4°. La Pathologie interne.
5°. La Médecine légale et l'histoire de la Médecine.
6°. Les Accouchemens.

Dans une saison où les jours sont très-longs, le temps beau, et où les exercices anatomiques sont presque tous terminés, on distribuera ces six Cours facilement dans l'amphithéâtre. En les divisant en Cours du matin et du soir, et en les alternant les uns avec les autres, ils seront encore placés d'une manière plus simple et plus méthodique pour les Élèves qui ne seront pas astreints à les suivre tous.

1°. Cours du matin.

De germinal à vendémiaire.

A dix heures du matin, la Matière médicale et Botanique, les jours impairs. A la même heure la Physique médicale et l'Hygiène, les jours pairs. A midi tous les jours, la Pathologie, tant externe qu'interne, en alternant et plaçant le cours de Pathologie interne les jours impairs.

2°. Cours du soir.

Pendant le deuxième semestre, de Germinal à Vendémiaire.

A quatre heures on enseignera la médecine légale et l'histoire de la médecine, les jours pairs.

A la même heure, les jours impairs, on professera les accouchemens.

Quoiqu'il y ait dans ce deuxième semestre six Cours marchant ensemble, il n'y en a cependant, chaque jour, qu'un de plus que dans le premier semestre, parce qu'il n'est aucun de ces six Cours, qui se fasse deux jours de suite.

Ainsi les Elèves n'ayant journellement que trois Cours, la plupart purement théoriques, et étant secondés par une saison très-favorable à l'étude, seront moins surchargés que dans le premier semestre,

où ils auront d'ailleurs des Cours et des exercices pratiques.

Le seul exercice, important dans ce semestre, sera celui des herborisations, qui seront parfaitement placées le décadi.

Pour faire sentir la valeur de cette division et de cet enchaînement, il reste à distribuer trois cents Elèves de la Patrie, en les attachant à chacun de ces Cours, à raison de leurs connoissances acquises.

N. B. Comme les deux Cours du premier semestre et les exercices qui les accompagneront, se prolongeront cette année-ci jusqu'à la fin de Germinal, tous les Cours du deuxième semestre se trouveront retardés d'un mois et n'en dureront que cinq.

DISTRIBUTION

Des trois cents Élèves de la Patrie, dans les douze Cours, en les plaçant suivant leurs différens dégrés d'instruction.

Les Élèves divisés en trois classes d'après le texte du Décret, seront distribués pour les différens Cours de la manière suivante, où leurs travaux sont fixés pour le matin et pour le soir.

Classe des Commençans.

Les Elèves de la classe des commençans suivront

dans le premier semestre, l'Anatomie, la Physiologie et la Chymie médicinale, qui se démontreront le matin. Le soir, ils vaqueront aux exercices anatomiques et chymiques.

Dans le deuxième semestre, ils assisteront aux leçons de matière médicale, de botanique et de physique médicale. Le soir, ils se livreront à leurs études. Pendant toute l'année, les Élèves de cette classe fréquenteront les hôpitaux, pour y prendre l'habitude de voir les malades, et la manière générale de les soigner.

Classe des Commencés.

Les Elèves de cette classe suivront, dans le premier semestre, l'Anatomie et la Physiologie, la Chymie médicinale, la Pharmacie et la Médecine opératoire. Le soir ils seront aux exercices.

Dans le deuxième semestre, ils suivront, le matin, la matière médicale de deux jours l'un, et tous les jours, la Pathologie, soit interne, soit externe.

Le soir, ils suivront le cours d'Accouchemens; à cette époque de leurs études, ils fréquenteront les hôpitaux avec plus d'assiduité que la première année, et ils pourront être employés au service des malades.

Classe des Avancés.

Dans le premier semestre, les Élèves de cette classe assisteront pour la troisième fois aux cours d'Ana-

tomie et de Pathologie, de Chymie, de Pharmacie et de Médecine opératoire. Le soir, ils iront aux exercices ou à l'étude, à leur gré.

Dans le second semestre, ils entendront de nouveau, le matin, les Professeurs de Matière médicale et Pathologie.

Le soir, ils continueront à suivre le cours d'accouchemens et celui de Médecine légale et d'Histoire de la Médecine.

La répartition de ces Élèves dans les hospices de Clinique, se fera de la manière suivante.

Le nombre des Élèves sera partagé en trois sections correspondantes aux trois hospices Cliniques.

Chaque section restera attachée l'espace de quatre mois à chaque hospice, de manière que dans le cours de l'année, tous les Elèves soient exercés dans tous les genres de Clinique.

Pour exécuter la première fois cette répartition, on déterminera, par le sort, l'hospice auquel sera destinée chaque section.

Par la suite, l'ordre en sera déterminé de façon que l'hospice de Clinique externe soit attribué à la section la plus nouvelle; celui de clinique interne à la section précédente, et celui de perfectionnement à la section des Élèves les plus anciens.

Les fonctions de ces Élèves, auprès du lit des malades, seront déterminées dans les réglemens des Professeurs de chaque hospice.

Ils seront distingués, suivant leurs progrès, par les Professeurs cliniques des hôpitaux qui les placeront de manière à pouvoir tirer parti de leurs talens et à les avancer dans la carrière médicale, d'une manière proportionnée à leur mérite.

Telle est la marche qui a paru la plus convenable pour placer les douze Cours dans l'ordre le moins compliqué, et en même tems le plus méthodique et le plus naturel. L'expérience de la première année mettra d'ailleurs à portée de rectifier ce qu'il peut y avoir encore de défectueux dans ce plan qui, quoique simple en apparence, présentoit des difficultés assez nombreuses.

Au reste, les titres du Réglement, relatifs aux fonctions des Professeurs, aux exercices des Élèves, aux examens qu'ils doivent subir et à la discipline des Écoles de santé, serviront de complément à tout ce qui pourroit paroître manquer à celui-ci.

Ier. COURS.

Cours d'Anatomie et de Physiologie.

Professeurs, les Citoyens CHAUSSIER *et* DUBOIS.

Après avoir démontré la position, la forme, la structure d'une partie, on en examinera l'action; on en

recherchera l'usage ; on fera connoître les variétés qu'elle peut présenter dans les différens individus. Ce plan sera suivi dans tout le Cours, qui sera divisé en quatre sections dans l'ordre suivant.

§ Ier.

Prolégomènes anatomiques.

On commencera par donner une idée générale de l'Anatomie ; on indiquera la méthode de l'étudier, les moyens d'y faire des progrès, d'en hâter la marche ; ensuite on fera l'exposition des loix générales de l'organisation ; celles des caractères et des propriétés constantes des êtres organisés, et on présentera la division méthodique de ces êtres.

On considérera ensuite plus particulièrement la composition des substances animales ; la nature, la différence des parties fluides ; la structure, l'arrangement des solides simples ou composés ; enfin leurs propriétés et leurs rapports avec les fluides.

§ II.

Sceletologie.

Cette partie du Cours qui consistera principalement en démonstrations, comprend les os, les cartilages, les tégumens, les articulations, enfin tout ce qui compose le squelette. On ne se bornera pas à

la simple démonstration de ces solides; mais on en recherchera la structure; on suivra les changemens que l'âge, le sexe, l'exercice ou d'autres circonstances peuvent y apporter.

Ici se présente la considération de quelques fonctions importantes dans l'organisation animale, savoir: l'ostéogenie, l'ossification, la disposition mécanique des articulations, les sécrétions de la moëlle, de la synovie, et quelques autres phénomènes relatifs à l'état des cartilages et des tégumens.

§ III.

Sarcologie, ou Considération des Parties molles.

Cette partie de l'étude anatomique est fort étendue; elle est naturellement sous-divisée en cinq fonctions qui ont pour objet :

1°. Les muscles.....	Myologie.
2°. Les viscères.....	Splanchnologie.
3°. Les vaisseaux sanguins et lymphatiques,	Angeiologie.
4°. Les nerfs	Nevrologie.
5°. Les tégumens.....	Dermologie.

Chacune de ces sections comprendra non-seulement l'exposition des parties, mais encore la considération de leur action et de leur usage.

§ IV.

Récapitulation.

Cette quatrième et dernière partie est principalement destinée à présenter dans un ordre simple et facile, un résumé des différens objets qui auront été examinés. On s'attachera sur-tout à présenter un tableau général et concis de l'ensemble de l'organisation, des différentes fonctions qui constituent et entretiennent la vie et la santé ; on comparera plus particulièrement la structure, les fonctions des différens animaux, et on terminera en indiquant les différens procédés qu'on doit suivre pour faire les préparations anatomiques.

IIe. COURS.

Cours de Chymie médicale et Pharmacie.

Professeurs, les Citoyens..... et DEYEUX.

On divisera le cours de Chymie en cinq sections.

La première sera destinée à l'exposition des principes généraux de la science. On s'y occupera successivement de sa définition, de son histoire, de son objet, de ses moyens, de ses avantages, des attractions par lesquelles s'opèrent les effets chymiques, et des phénomènes généraux de la lumière, du calorique,

que, et de sa marche, de l'air et de la combustion, des corps combustibles, de l'oxidation, de la désoxidation, de l'acidification en général, et de la classification chymique des corps naturels.

La deuxième section comprendra l'histoire chymique des minéraux, et successivement des terres et pierres, des sels alcalins, acides et neutres, des combustibles minéraux, du soufre, du phosphore, des métaux, des bitumes. On insistera spécialement sur ceux de ces corps qui agissent particulièrement dans l'économie animale, qu'on choisit comme médicamens, ou qu'on repousse comme poisons, et on s'arrêtera aux expériences qui appartiennent aux préparations médicinales, dont ces corps sont susceptibles.

Dans la troisième section, on traitera des matériaux immédiats des végétaux, de leurs sucs, de l'extractif, du muqueux, du sucre, des sels essentiels, des huiles fixes et volatiles, du camphre, de l'arôme de la résine, du baume, de la gomme résine, de la gomme élastique, de la fécule, du gluten, de la matière colorante, du corps ligneux. La nature de ces composés végétaux, leur différence des matières végétales, leur composition naturelle, les altérations successives qu'ils éprouvent par la nature et par l'art, leur formation dans le tissu des plantes, la théorie de la végétation, l'art d'extraire, de préparer et de conserver ces divers matériaux pour l'usage

médicamenteux, seront l'objet des leçons qui composeront cette troisième section.

La quatrième section sera consacrée à l'examen chymique des matières animales. Cette partie, qui concerne plus particulièrement la physique animale et l'art de guérir, sera traitée avec plus de détails et plus de soin qu'elle ne l'a encore été jusqu'à présent dans aucun Cours. On examinera d'abord la nature générale des substances animales; on les comparera aux matières minérales et aux substances végétales; on fera voir comment les minéraux ne passent jamais immédiatement à l'état de matières animales, et pourquoi les végétaux seuls jouissent de cette propriété. On fera sentir combien la physique animale a déjà fait de progrès, et combien elle doit en faire encore par les lumières de la Chymie. Après les généralités, on classera les matières animales suivant les différentes manières de les considérer, soit anatomiquement, soit chymiquement; on étudiera successivement et avec toute l'étendue convenable, le sang, le lait, la bile, l'urine et tous les fluides animaux, les parties molles blanches et colorées, les parties dures et osseuses. L'histoire de chacune des matières animales conduira aux considérations relatives à la fonction dont chacune d'elles est le produit, ou l'agent. Ainsi l'histoire du sang sera liée à celle de l'hématose et de la respiration; celle de la bile, à la fonction du foie;

celle de l'urine, à la sécrétion opérée par les reins; celle de la graisse, aux fonctions des lymphatiques du tissu cellulaire, de l'épiploon, de la rate et du foye; celle du suc gastrique, à la digestion; celle des cartilages et des os, à l'ossification, à l'ostéogénie, etc. Les altérations morbifiques, auxquelles les solides et les fluides animaux sont exposés, seront aussi l'objet de quelques recherches chymiques d'une grande importance. Ainsi le sang sera considéré dans ses diathèses scorbutique, chlorotique, inflammatoire; la bile et l'urine seront examinées dans leurs diverses modifications pathologiques, et sur-tout dans la propriété qu'elles ont de donner naissance aux concrétions biliaires et urinaires; les muscles, la graisse, les os seront analysés dans leurs altérations graisseuse, mielleuse, carieuse, exostotique. Plusieurs humeurs ou concrétions hors nature, telles que le serum hydropique, les calculs salivaire, pulmonaire, hépatique, stomacal, pancréatique, intestinal; les concrétions tophacées et goutteuses des articulations seront également analysées, et leur nature comparée à la maladie dont elles sont le produit ou l'origine. Cette quatrième section sera terminée par l'exposé des diverses matières animales, appartenantes à toutes les classes d'animaux, et qui sont employées comme médicamens.

La cinquième et dernière section aura pour objet particulier le rapport des connoissances théoriques

et pratiques de la Chymie, à l'art de préparer, de conserver les médicamens composés. On y présentera d'abord, dans un ordre méthodique, les composés chymiques déjà offerts dans les quatre sections précédentes, en offrant un résumé de leurs préparations et de leurs propriétés. On traitera ensuite des composés pharmaceutiques plus ou moins compliqués, qui appartiennent aux préparations galéniques; on choisira parmi les préparations celles qui sont le plus recommandables; on fera connoître l'abus qui s'est glissé dans le nombre et le fatras de ces compositions, et on en rejettera la plus grande partie. Les démonstrations de cette partie du Cours seront rapprochées des connoissances chymiques, autant qu'il sera possible, sur-tout par rapport aux altérations dont les médicamens très-composés ne sont que trop susceptibles. Le but de cette dernière partie du cours de Chymie sera sur-tout de faire connoître aux Elèves dans l'art de guérir, la nécessité de n'employer comme médicamens composés, que des substances dont on peut déterminer la réaction réciproque, dont on connoît la nature, et dont alors il leur sera permis d'apprécier les effets sur l'économie animale.

IIIe. COURS.

Cours de Physique médicale et d'Hygiene.

Professeurs, les Citoyens Hallé, Pinel.

Premiere Partie.

Physique médicale.

Dans le cours de Physique médicale, on fera connoître sous le rapport de l'expérience appliquée à l'économie animale :

1°. Les propriétés des corps et les loix principales du mouvement, du frottement et des chocs ;

2°. L'explication des forces et des mouvemens dans les animaux par les propriétés des leviers ;

3°. Jusqu'à quel point les propriétés des liquides et les loix de leur statique, sont applicables aux phénomènes des circulations animales ;

4°. Les propriétés de l'air, des fluides aëriformes des substances vaporisées ; celles de la lumière, du calorique, du fluide électrique, du fluide magnétique, comme formant les élémens de la physique atmosphérique, et on en déduira les principes généraux de la météorologie ;

5°. La démonstration physique des phénomènes de l'acoustique et de l'optique appliquées à l'économie animale ; l'art d'employer les instrumens dans

les observations microscopiques; les principes de la construction salubre des foyers dans nos habitations, déduite des phénomènes de la statique du feu, l'électricité médicale;

6°. Les propriétés générales des corps organiques, et spécialement les propriétés nouvellement découvertes de l'organe nerveux, et leur analogie avec l'électricité; la manière dont les propriétés organiques modifient les propriétés physiques;

7°. L'art de faire des expériences sur les animaux;

8°. Les principes de l'application des sciences physiques à la médecine.

Deuxieme Partie.

Hygiène.

On divisera l'Hygiène en trois sections, qui comprennent:

1°. La connoissance de l'homme et de ses besoins dans l'état de santé;

2°. La connoissance des choses dont l'homme fait usage dans l'état de santé;

3°. La connoissance du régime, c'est-à-dire des proportions dans lesquelles doit être restreint cet usage pour ne pas cesser d'être salutaire.

Premiere Section.

Dans la première section,

Après avoir donné une idée sommaire de la

Géographie physique et médicale, c'est-à-dire de l'histoire naturelle de l'homme dans les différens climats,

On considérera l'homme sain, relativement à l'Hygiène, de deux manières:

1°. *En société*, ou dans la conformité de besoins qui est l'effet de l'uniformité de climats, d'habitations, de genre de vie et de mœurs;

2°. *Individuellement*, ou dans la diversité de besoins qui résultent de la différence des âges, des sexes, des tempéramens, des habitudes, des professions, des circonstances de la vie.

Deuxième Section.

Dans la seconde section,

On considérera les choses dont l'homme sain fait usage pour sa conservation, et on fera connoître leur nature et leur influence sur ses organes et sa construction.

On comprendra ces choses sous les divisions suivantes:

1°. Des *choses environnantes*, ce qui comprend le *traité de l'air*, des *lieux* et des *eaux*;

2°. Des *choses appliquées à la surface du corps*, comme les habillemens, les bains, les lotions, les onctions, les frictions, etc.

3°. *Des choses introduites dans le corps* par

les voies alimentaires. Il sera traité dans cet article, des alimens et des boissons.

4°. *Des choses destinées à être rejettées hors du corps* par la voie des excrétions, soit naturelles, soit provoquées artificiellement ;

5°. *Des actions*, ou de tout ce qui est relatif aux fonctions qui s'exercent par le mouvement volontaire des muscles ou des autres organes ;

6°. *Des perceptions*, ou de tout ce qui est relatif aux fonctions et aux impressions qui dépendent de la sensibilité et de l'organisation des nerfs, comme les sensations, les affections de l'ame, les fonctions de l'esprit.

Troisième Section.

La troisième section est la conséquence des deux premières ; c'est elle qui constitue proprement la *médecine conservative.*

Dans cette partie, on s'occupera du régime convenable à l'homme dans l'état de santé.

Cette partie aura trois divisions :

Dans la première, on traitera des règles générales ou *des principes généraux du régime.*

Dans la seconde, on fera l'application de ces principes à l'homme vivant en société, ce qui constitue *l'Hygiène publique.* Ici, on s'occupera particulièrement des moyens de maintenir la salubrité dans

les villes, les lieux publics, les maisons d'éducation, &c.; des expositions des édifices, et de l'architecture médicale.

Dans la troisième, on appliquera les principes généraux à l'homme, considéré individuellement, ce qui constitue *l'Hygiène privée.* On donnera une attention particulière à ce qui concerne l'éducation physique des enfans, la Gymnastique, la santé des artisans, des militaires, des gens de mer, des infirmes, des vieillards.

On terminera le cours d'Hygiène par l'exposition des liaisons et des rapports qui unissent *l'art de conserver avec l'art de guérir.*

On montrera ces liaisons :

1°. Dans la comparaison *des différences de l'homme sain* avec les causes *constitutionnelles* ou prédisposantes des maladies;

2°. Dans la comparaison des choses qui forment la *matière de l'Hygiène* avec *les causes occasionnelles* des maladies;

3°. Dans la comparaison *des règles conservatives* de l'Hygiène, soit publique, soit privée, avec les mesures *préservatives et curatives* des maladies, soit épidémiques, soit endémiques, soit accidentelles ou particulières.

On présentera tous les ans l'ensemble de ce tableau;

cependant l'abondance des matières que renferme ce Cours excéderoit la mesure du temps qui lui est destiné, si on se proposoit de les traiter toutes dans une même année, avec l'étendue dont elles sont susceptibles. On s'occupera sur-tout de donner un développement complet à celles qui sont le plus immédiatement applicables à la conservation de l'homme.

IVe. COURS.

COURS DE PATHOLOGIE EXTERNE.

Professeurs, les Citoyens CHOPPART *et* PERCY.

CE Cours sera partagé en quatre Parties.

PREMIERE PARTIE.

Généralités ou prolégomènes de la Pathologie externe.

On y considérera, 1°. son objet, ou toutes les maladies qui ont leur siège à l'extérieur du corps humain, ou qui s'y manifestent par des tumeurs, des plaies, des ulcères, des fractures, des luxations, ou tel autre vice qui exige le secours de la main; 2°. l'utilité de l'étude de la Pathologie externe, et la manière de l'étudier; 3°. les principes ou qualités premières, soit physiques, soit vitales, des solides

et des fluides, relativement à l'état des maladies; 4°. l'influence des six choses qui servent à la conservation de l'homme sur les solides et les fluides, et l'effet général de l'action des objets étrangers sur les mêmes parties, ce qui donnera lieu de suivre la naissance et les progrès de toutes les maladies externes; 5°. la division de ces maladies en deux classes générales: celle des parties molles, et celle des parties dures.

Seconde Partie.

Maladies des parties molles.

On y exposera successivement les phénomènes, la nature, les différences, les causes, les signes et les indications curatives des humeurs, des plaies, des ulcères, des fistules, des vices de conformation, et des autres affections extérieures des parties molles.

Troisième Partie.

Généralités des maladies des parties dures.

On examinera ces maladies, suivant qu'elles affectent la substance ou la continuité des os, telles que l'amolissement, la courbure, l'exostose, les plaies, les fractures, la carie, la nécrose, et selon qu'elles attaquent leurs articulations ou leur contiguité, telles que l'entorse, les diastasis, la luxation, les tumeurs, les ulcères des articulations, et l'ankylose.

Quatrième Partie.

Après avoir posé les principes généraux qui constituent la théorie de ces deux classes de maladies, on les décrira en particulier, en les classant d'après le siège qu'elles occupent dans les différentes parties du corps, à la tête, au cou, à la poitrine, au bas-ventre et aux extrêmités. On traitera séparément des maladies cutanées.

Le Professeur mettra sous les yeux des Élèves les différentes pièces pathologiques du Cabinet de l'École de santé, suivant le rapport qu'elles pourront avoir avec la matière qui sera traitée à chaque leçon.

Il insistera particulièrement sur la nature, le caractère et les indications curatives que présentent les maladies externes, les plus communes dans nos armées, telles que les plaies par armes blanches, par armes à feu, par des corps contondans, ainsi que les fractures et les luxations, qui sont aussi des accidens fréquens parmi les gens de guerre.

Vᵉ. COURS.

Cours de Pathologie interne.

Professeurs, les citoyens DOUBLET *et* BOURDIER.

Le cours de Pathologie interne a pour objet

d'exposer l'histoire de toutes les maladies internes, d'en déterminer la nature et le caractère, et de désigner, parmi tous les symptômes qui se présentent dans leurs différentes périodes, les signes des évènemens qui peuvent et qui doivent y survenir.

Ce Cours sera divisé en deux sections : la première traitera des principes de la Pathologie ; la seconde exposera les signes et le caractère des différentes maladies internes, d'après l'observation.

Première Section.

Les principes de Pathologie seront expliqués et développés ;

1°. Par l'histoire de la Pathologie, qui fera voir le danger des fausses théories, ainsi que la nécessité d'étudier l'histoire des maladies dans les ouvrages des bons observateurs et de la vérifier au lit des malades ;

2°. En considérant la maladie en elle-même, c'est-à-dire dans son opposition avec la santé, dans ses effets évidens qui font connoître, d'une manière simple, les différences des maladies ; dans ses principes physiques qui ne sont autre chose que le concours des forces organiques, connu et tant célébré sous le nom de *Travail de la Nature*, et sur lequel on essaiera de donner des idées fixes et précises ;

3°. Par l'examen général des causes des maladies qui se trouvent dans les élémens et dans le jeu même

de l'organisation de l'homme ; dans l'action des corps dont il est environné, et des substances qui servent à son entretien et à sa conservation ; dans l'influence des différens élémens ; dans les effets des passions ; dans l'exercice trop souvent dangereux des arts et des métiers ; enfin dans les progrès et la dégradation de la vie ;

4°. Par l'étude et la comparaison des maladies, suivant leur différente marche et leur différent siége, d'où naissent les divisions suivantes : les aigues et les chroniques, les simples et les compliquées, les idiopathiques et les sympathiques, les périodiques et les irrégulières, les intermittentes et les épidémiques : ici l'histoire de la contagion et celle des constitutions ;

5°. Par la diverse terminaison des maladies, ce qui exige préliminairement la connoissance et l'étude de la coction, dont la marche est inégale et variée suivant les différentes maladies ; celle du pouls et des excrétions qui sont les indices de la coction ; et de suite, l'histoire des crises vraies ou fausses, le caractère de la guérison, le changement des maladies, les signes vrais et faux de la mort et ses suites.

Deuxième Section.

L'exposition des maladies se fera dans l'ordre suivant :

1°. Après avoir démontré la nécessité d'établir un ordre méthodique pour décrire toutes les maladies

internes, et comparé à ce sujet les systêmes nosologiques, on adoptera la méthode la plus conforme à l'ordre actuel, et la plus favorable à l'instruction.

Les maladies seront d'abord divisées en un certain nombre de classes qui les embrasseront toutes.

On établira ensuite, avec la plus grande exactitude, les phénomènes généraux, la nature et le caractère de chaque classe de maladies et de ses principales divisions.

On répétera le même examen sur les genres et les espèces, en désignant particulièrement ce qui les caractérise.

Après avoir ainsi présenté l'histoire naturelle de chaque maladie, on complétera son histoire médicale, en considérant les changemens que les remèdes peuvent apporter dans la marche des maladies, en fixant l'attention sur les phénomènes ou signes indicateurs des évènemens heureux ou malheureux, en analysant la valeur de ces signes pour le pronostic des maladies, et en faisant appercevoir d'une manière générale les indications qui en dérivent.

Après avoir exposé & décrit toutes les maladies internes, suivant les principes qui viennent d'être indiqués, on les considérera sous de nouveaux rapports importans pour la pratique de l'art de guérir, en présentant, sous la forme de récapitulation, le tableau des différentes divisions admises par les Pathologistes.

Telle est la division si connue des aiguës et des chroniques.

Telle est celle qui partage les maladies en guérissables, incurables, et maladies qu'il est dangereux de guérir.

On n'oubliera pas les classes ætiologiques où les maladies sont dénoumées d'après leurs causes, comme les maladies vénéneuses, les vermineuses, les vénériennes, etc.

On finira par indiquer certaines divisions très-remarquables, soit par les rapprochemens qu'elles présentent, soit par la manière dont elles ont été traitées par des Auteurs célèbres. Telles sont celles qui ont pour objet les maladies des différens climats, et celles des différens âges, les maladies des artistes et artisans, enfin les maladies des militaires ou des armées, dont le tableau terminera le Cours.

VIe. COURS.

COURS D'HISTOIRE NATURELLE MÉDICINALE.

Professeurs, les citoyens PEYRILHE, RICHARD.

SOUS cette dénomination générale, sont compris deux Cours bien distincts : le cours de Botanique et le cours de la Matière médicale, végétale, animale et minérale.

Cours

Cours de Botanique.

Le cours de Botanique a pour objet la connoissance systématique ou philosophique des plantes.

Les leçons de Botanique commenceront par l'exposition de la méthode qu'on devra suivre dans l'enseignement de cette branche de l'Histoire naturelle. Les démonstrations se feront dans le Jardin botanique de l'École de santé, où les plantes usuelles seront déposées selon la classification de *Linné*. Les démonstrations commenceront immédiatement après les leçons élémentaires, et se continueront tous les jours pairs.

Pour donner aux démonstrations des végétaux la certitude rigoureuse dont elles sont susceptibles, on réunira aux caractères systématiques les caractères secondaires moins essentiels, tirés de la stature, du port, de la floraison, de la ramification, de la foliation, de la radication, de la pubescence, de la couleur, de la consistance, de l'odeur et de la saveur de chaque végétal.

Cours de Matière médicale.

Le cours de Matière médicale commencera en même temps que les démonstrations de Botanique, et alterneront avec elles.

Après avoir exposé les généralités de la Matière médicale, on traitera séparément, et dans l'ordre méthodique de *Linné*, des végétaux, des animaux

et des minéraux, susceptibles d'être employés comme médicamens.

Chaque substance sera désignée par son nom systématique latin et par un nom français, auxquels on joindra toujours la démonstration latine officinale.

Les végétaux qu'on n'aura pu réunir dans le jardin botanique, les parties des animaux et les minéraux seront mis sous les yeux des auditeurs, ou en nature, ou par des figures.

Dans l'examen d'un végétal, on indiquera celles de ses parties qui sont employées à titre de médicamens, et le principe de leur action; on ne négligera pas de parler du temps de les cueillir, de la manière de les conserver, de les doser et de les administrer.

A côté d'un médicament exotique, on indiquera toujours le médicament indigène le plus propre à le remplacer.

Après avoir traité des médicamens simples, on parlera des médicamens composés officinaux. On examinera sommairement leur composition; on tâchera d'apprécier leurs vertus, d'après la nature particulière de leurs ingrédiens; enfin on comparera, sous ce rapport, le résultat du raisonnement avec celui de l'observation.

Dans la vue de donner au cours de Matière médicale toute l'utilité dont il est susceptible, on rapprochera les médicamens dont on aura parlé isolément,

sous deux différens points de vue, à raison des principes de leur action, et à raison de leurs vertus.

Enfin, tous les médicamens n'étant pas également recommandables, on formera un tableau abrégé des plus efficaces de ceux dont la raison et l'expérience attestent de concert les vertus, tableau dans lequel le jeune praticien pourra choisir avec confiance et sécurité les moyens curatifs dont il a besoin.

VIIe. COURS.

COURS DE MÉDECINE OPÉRATOIRE.

Professeurs, les Citoyens SABATIER *et* BOYER.

LE cours de Médecine opératoire embrasse les procédés des opérations qui se pratiquent sur le corps humain.

Il sera divisé en deux parties : l'une aura pour objet celles des opérations qui se pratiquent sur les parties molles ; l'autre fera connoître celles qui se pratiquent sur les parties dures.

La première, subdivisée en cinq articles, traitera des opérations qui se font sur le bas-ventre, sur la poitrine, sur la tête, sur les extrémités, et de celles qui peuvent se faire sur toutes les parties du corps.

On exposera dans la seconde, les opérations qu'exigent les maladies des os, soit qu'elles attaquent

les jointures ou leur continuité, telles que les luxations, les écartemens ou diastasis, les entorses, les ankiloses, les hydropisies des articles, les fractures, la carie, la nécrose, les exostoses ou autres.

Les méthodes les plus accréditées seront enseignées, et on aura soin de les comparer entr'elles pour en bien connoître les avantages et les inconvéniens.

On ne négligera point l'histoire de l'art, afin que les Élèves sachent à qui sont dues les diverses inventions qui ont enrichi cette partie de la Médecine, et qu'ils puissent juger de la marche que l'esprit humain a dû suivre pour perfectionner un genre de connoissances aussi utiles.

Enfin, l'application des appareils et bandages, les pansemens à faire, les topiques à employer, le régime à prescrire pour parvenir à guérison, seront une partie essentielle de ce Cours.

VIIIe. COURS.

COURS DE CLINIQUE EXTERNE.

Professeurs, les Citoyens DESAULT *et.....*

L'ENSEIGNEMENT de la Clinique externe se fera de la manière suivante :

Tous les individus attaqués de maladies externes, contribueront à l'instruction des Élèves.

On rassemblera dans des salles particulières un

certain nombre de malades, dont les causes, la nature, le traitement, les accidens seront l'objet spécial des leçons.

Lorsqu'une maladie nécessitera une opération, le Professeur fera d'abord l'histoire de la maladie, présentera le tableau des moyens internes ou externes employés jusqu'à ce jour, examinera leurs résultats, appréciera leur valeur, ou montrera leur insuffisance.

Les différens moyens qui établissent la nécessité de l'opération, seront ensuite exposés; puis en comparant entre eux les divers procédés opératoires, on montrera l'avantage qu'a sur les autres, celui qu'on doit employer.

Enfin, après avoir porté un pronostic sur les suites probables ou certaines du procédé opératoire, le malade sera mis sous les yeux des Élèves, le Professeur fera l'opération nécessaire, et appliquera l'appareil convenable.

Chaque jour on rendra compte aux Élèves de l'état momentané du malade.

Ceux dont les maladies offriront des cas rares et singuliers, seront aussi présentés aux Élèves, et le Professeur leur fera connoître tout ce qu'il présentera d'intéressant.

En cas de mort prévue ou imprévue, le Professeur, après la récapitulation de l'histoire de la maladie et du traitement mis en usage, fera l'ouverture du cadavre, examinera chaque partie en dé-

tail, et en tirera des conséquences utiles à l'instruction et au progrès de l'Art.

IXe. COURS.

Cours de Médecine Clinique interne.

Professeurs, les citoyens CORVISART *et* LECLERC.

Le Professeur aura attention de prendre parmi les malades qui se présenteront à l'hospice de l'Unité, ceux dont les affections se rapprocheront le plus de celles qui sont communes dans les armées, pour les placer dans la salle destinée provisoirement à l'École de Clinique.

Il les séparera selon leurs maladies aigües ou chroniques, suivant en cela la division la plus facile et la plus généralement adoptée. Il recueillera scrupuleusement et comme chose essentiellement utile à l'enseignement, les cas difficiles ou extraordinaires.

Son enseignement se divise naturellement en deux tems, l'un au lit du malade, l'autre dans l'amphithéâtre ou salle de conférence.

Premier Tems.

Au lit de chaque malade il s'arrêtera le temps nécessaire pour le bien interroger, pour l'examiner

convenablement, & il fera remarquer aux Élèves les signes diagnostics et les symptômes importans de la maladie, observant de ne rien dire ou de ne rien laisser échapper aux Élèves, qui puisse allarmer le malade.

IIIe. Tems.

A l'amphithéâtre, il reprendra l'histoire de chaque maladie, suivant l'ordre dans lequel les malades auront été visités.

Il en exposera de nouveau le diagnostic, en démêlera les complications,

en recherchera les causes { connues, probables, cachées.

Il essayera d'en déterminer le prognostic { certain, douteux.

Il en fera saisir les indications { vitales, (pour remplir les indications énoncées) curatives, palliatives.

Enfin il rendra raison des motifs qui l'auront engagé à l'emploi des remèdes qu'il aura prescrits.

Il terminera par fixer l'attention des auditeurs sur la diète ou le régime du malade.

En cas de mort, le Professeur, après une récapitulation sommaire de l'histoire du traitement de la maladie, indiquera ce qu'il présumera devoir se

rencontrer dans le cadavre, soit comme préexistant à la maladie, soit comme cause de la maladie, soit comme effet de la maladie ; il en fera l'ouverture lui-même, pour confirmer cet apperçu, ou instruire même par ses erreurs.

A la fin de chaque saison ou trimestre, il offrira aux Élèves un tableau comparatif de la nature des maladies qui auront régné, et de la Météorologie observée pendant les trois mois ; les vicissitudes qu'elles auront présentées, selon celles de l'atmosphère ; et il tâchera de faire le rapprochement de ces maladies, avec ce que les Anciens et les Modernes ont écrit sur les maladies des saisons.

Xe. COURS.

COURS DE CLINIQUE

De l'Hospice de perfectionnement, établi dans l'enceinte de l'Ecole de Santé.

Professeurs, les Citoyens PELLETAN *et* LALLEMENT.

L'HOSPICE de l'École de Santé étant destiné au perfectionnement de l'art, et devant à cet effet recevoir des maladies graves ou rares, particulièrement celles qui sont du ressort de la médecine opératoire ; celles qui seront ou paroîtront susceptibles de l'application de remèdes nouveaux ; d'un traitement inu-

sité ou d'observations nouvelles; et les Élèves devant y recueillir les derniers dégrés de l'instruction que l'École de Santé leur offrira, c'est sous ce double rapport que l'enseignement y sera dirigé.

Le Professeur de l'Hospice employera tous les moyens qui seront en son pouvoir, pour rassembler les malades propres à cet objet; il invitera ses collègues à l'aider dans ce rapprochement. Il accueillera par conséquent les malades sur le traitement desquels ses collègues, pris collectivement ou individuellement, auroient des vues nouvelles et intéressantes, ou jugées telles par l'assemblée des Professeurs. Les malades admis dans l'Hospice seront visités en présence des Élèves; on y rédigera l'historique de la maladie, en constatant sa nature, son origine, ses progrès, et tous les symptômes qui l'accompagneront. Lorsque le mal extérieur et apparent sera tel qu'il soit intéressant d'en conserver la forme et autres caractères extérieurs, on le fera dessiner, peindre ou modeler quand il sera possible, sans nuire au malade.

Après cet examen clinique, le Professeur retiré avec les Élèves dans une salle d'assemblée, dissertera plus au long sur la maladie, la comparera aux cas semblables ou analogues, discutera le traitement convenable, ou ceux qui auroient déjà été mis en usage, et dans le cas d'insuffisance des uns ou des autres, il fera part aux Élèves de ses vues nouvelles, soit pour le traitement, soit pour les procédés opé-

ratoires, ou les instrumens propres à les exécuter. Il annoncera, autant qu'il sera possible, les évènemens à craindre ou à espérer ; il ne manquera pas, dans les cas qui l'exigeront, de s'aider des conseils de ses collègues. Les opérations et le pansement seront exécutés en présence des Élèves, et il sera tenu un journal exact de l'état des malades et des effets successifs des divers traitemens. A la suite des pansemens, et aussi souvent que les cas l'exigeront, il y aura des conférences dans lesquelles les Elèves eux-mêmes seront invités à dire leur opinion sur les cas proposés.

Lorsque les malades sortiront de l'Hôpital, le journal de leur maladie sera terminé par le procès-verbal de leur situation en présence des Élèves.

En cas de mort, le Professeur fera l'ouverture du corps et la dissection des parties malades avec une scrupuleuse attention ; il en résultera une nouvelle source d'instruction pour les Élèves, et le journal de la maladie sera clos par le procès-verbal de cette dissection. Les parties seront de nouveau dessinées, peintes ou modelées, suivant l'exigence des cas.

Les malades de l'Hospice seront distribués entre un certain nombre d'Élèves, qui seront chargés de les surveiller, de préparer les appareils pour les pansemens et les opérations, et auxquels on confiera ces pansemens et l'application des bandages, lorsqu'ils paroîtront mériter cette confiance. Ils seront également chargés de tenir les journaux et de faire l'ou-

verture des cadavres, en présence et sous la direction du Professeur.

Dans les cas où l'on auroit fait l'application d'un bandage nouveau, employé quelque instrument de nouvelle construction, ou mis en usage des procédés opératoires inusités, les Élèves seront exercés à ces diverses pratiques, si l'expérience leur a été favorable, ou si leur importance exige cet exercice.

XIe. COURS.

COURS D'ACCOUCHEMENS.

Professeurs, les Citoyens ALPH. LEROY *et* BAUDELOCQUE.

CE Cours sera divisé en trois parties. La première traitera de l'Art d'accoucher et de toutes les connoissances propres à le perfectionner; la deuxième, de l'Art de conserver les enfans nouveau-nés: la troisième, de celui de conserver les femmes grosses, en couches et accouchées.

PREMIÈRE PARTIE.

De l'Art d'accoucher.

1°. Du bassin, de sa structure, de ses dimensions, de celles de l'enfant, et principalement de celles de sa tête.

2°. Rapport de ces dimensions.

3°. Différentes positions de la tête et du corps de l'enfant sur les différentes dimensions du bassin, d'où résultent plusieurs sortes d'accouchemens plus ou moins pénibles, et quelquefois impossibles sans les secours de l'Art.

4°. Mécanisme du passage de la tête de l'enfant à travers le bassin dans les diverses positions dans lesquelles la nature peut terminer l'accouchement.

5°. Des divers secours que l'Art peut employer, quand la nature ne termine pas l'accouchement, et du choix qu'on doit en faire, ainsi que de la manière de les mettre en usage.

6°. Description de la matrice; mécanisme du développement de cet organe après la conception, et de son action lors de l'accouchement.

7°. Influence de l'état de l'économie entière sur la foiblesse ou l'énergie de la matrice dans l'accouchement; moyens médicinaux de diriger l'un ou l'autre; accidens qui peuvent arriver à cet organe.

8°. De la délivrance.

9°. Des accidens qui peuvent survenir aux femmes pendant l'accouchement et immédiatement après, et moyens d'y remédier.

APPENDIX.

On exercera les Élèves à la pratique des accouchemens difficiles et contre nature, sur des mannequins et des phantômes.

Deuxième Partie.

De l'Art de conserver les nouveau-nés.

Des premiers soins à donner aux enfans nouveau-nés.

Changemens dans leur économie intérieurement et extérieurement, desquels dérivent leurs premiers besoins.

De la conception.

De l'organisation au sein de sa mère, et des moyens de le conserver.

Exposition des maladies des enfans nouveau-nés; moyens faciles d'y remédier et de changer, à cette époque de la vie, la chance de mortalité à l'avantage de la population; moyens de remédier à l'effrayante mortalité des enfans des hommes noirs.

Troisième Partie.

Femmes grosses, en couche et accouchées.

1°. De la grossesse; des changemens qu'elle opère, tant dans les solides, que dans les fluides.

2°. Moyens d'assurer et de fortifier la santé de la femme et d'améliorer l'état du fœtus pendant le cours de la grossesse.

3°. De l'accouchement; de l'état des solides et des fluides de la femme qui accouche.

4°. État de la femme accouchée; influence sur

elle, des saisons, des climats, des constitutions épidémiques.

5°. Traitement détaillé des maladies auxquelles sont exposées les femmes en couches.

6°. Vues générales sur l'allaitement.

XIIe. COURS.

COURS DE MÉDECINE LÉGALE ET D'HISTOIRE DE L'ART DE GUÉRIR.

Professeurs, les citoyens LASSUS, MAHON.

Ce Cours sera divisé en deux parties.

PREMIÈRE PARTIE.

Médecine légale.

ART. 1er. Prolégomènes sur l'origine et l'état de la Médecine légale chez les Anciens et chez les Modernes jusqu'à nos jours. Utilité et nécessité de cette science ; sa division principale. Examen des Auteurs qui en ont traité : qualités et conditions nécessaires au Médecin légiste pour bien faire des rapports juridiques.

Art. 2. De l'impuissance.

Art. 3. Du viol, de la virginité, de l'imprégnation.

Art. 4. De la grossesse apparente.

Art. 5. De la grossesse simulée.

Art. 6. De l'avortement.

Art. 7. De l'accouchement prématuré.

Art. 8. Des naissances tardives.

Art. 9. Des maladies simulées.

Art. 10. Du suicide, et des signes que l'Art fournit pour les distinguer de l'assassinat.

Art. 11. Des poisons et de l'empoisonnement.

Art. 12. De l'infanticide.

Art. 13. Des blessures en général.

Art. 14. Des blessures de la tête.

Art. 15. Des blessures de la poitrine.

Art. 16. Des blessures du bas ventre.

Art. 17. Des blessures des extrémités.

Art. 18. Des Rapports en Justice.

Art. 19. Des devoirs des Officiers de santé envers leurs concitoyens, relativement à la salubrité de l'air, &c. *ou* de la Police médicale.

Art. 20. Des maladies contagieuses et épidémiques.

Art. 21. De l'asphyxie; de toutes les causes qui peuvent la produire.

Art. 22. Des sépultures prématurées.

Art. 23. Des signes de la mort, et des moyens d'en constater la certitude.

DEUXIÈME PARTIE.

Histoire de l'Art de guérir.

Art. 1er. Naissance de l'Art de guérir en Égypte, et ensuite dans la Grèce ; introduction à cette Histoire.

Art. 2. Les médecins Grecs : *Hippocrate.* Analyse de ses écrits : Ses Connoissances médicales et chirurgicales : Ordre qu'on doit suivre en lisant cet Auteur.

Art. 3. L'École d'Alexandrie : Naissance de l'Anatomie : *Hérophile*, *Erasistrate.*

Art. 4. État de l'Art de guérir chez les Romains. *Celse*, *Cœlius-Aurelianus*, *Galien*, *&c.*

Art. 5. Examen continué des auteurs Grecs dans l'Empire Romain : *Arétée*, *Alexandre de Tralles*, *Paul d'Égine*

Art. 6. Les Arabes : *Rhazès*, *Avicenne*, *Albucasis.* Époque de la petite vérole, de la rougeole, du spina ventosa.

Art. 7. L'art de guérir depuis le XIe. siècle jusqu'au XVe. L'Elephantiasis, les Léproseries.

Art. 8. Etat de l'art de guérir dans le XVIe. siècle. Le mal vénérien, le scorbut, la suette.

Art. 9. Renaissance de l'Anatomie en Italie. *Mundinus*, *Bérenger de Carpi*, *Vesale*, *Fallope.*

Art. 10. Progrès de l'art de guérir dans le XVIe. siècle. La Chymie, la Botanique, la Matière médicale, les Accouchemens, les Écrivains praticiens.

Art.

Art. 11. Le XVIIe. siècle. L'Anatomie perfectionnée, l'Anatomie comparée, les Physiologistes.

Art. 12. Le XVIIIe. siècle. Perfectionnement de l'art; les Observateurs; de l'art d'observer et des expériences en général. Règles à suivre pour faire de bonnes observations.

Art. 13. L'Art Hippiatique. Examen des Auteurs qui ont écrit sur cet Art.

Art. 14. Des Charlatans.

Il paroîtroit, d'après l'exposé du plan de chaque Cours, que plusieurs d'entr'eux sortiroient des bornes que leur dénomination semble leur assigner, puisque les mêmes objets à traiter se retrouvent dans plusieurs programmes; mais il faut observer que c'est sous des points de vue différens que les divers Professeurs s'en occuperont.

Approuvé par les Membres du Comité d'Instruction publique. Paris, ce 12 Pluviôse de l'an 3e. de la République Française, une et indivisible. *Signé* FOURCROY, C. A. PRIEUR, MASSIEU, PLAICHARD, BAILLEUL, A. L. THIBAUDEAU, LALANDE, MERCIER, BARAILON.

691